

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2020/16 DU 19 JUIN 2020

Portant sur le vote du Budget Primitif 2020

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 juin 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

En section de FONCTIONNEMENT : 188 572,49 Euros

En section d'INVESTISSEMENT : 86 137,05 Euros

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS